



## Risques après Accrochage dans un rond point

Par **Charente16**, le **31/01/2016** à **11:07**

Bonjour

lorsque j'ai voulu m'insérer sur un rond point j'ai laissé la priorité à la voiture arrivant sur ma gauche. Elle avait mis son clignotant gauche pour faire le tour du rond point. Mais elle est sortie à droite juste devant moi. L'angle avant droit de ma voiture a donc tapé son angle arrière droit.

Je me suis arrêté immédiatement sans sortir de suite de la voiture. Mais cette personne a continué sa route et est parti sur un parking, sans me faire de signes ou s'arrêter. J'ai donc poursuivi ma route.

Au feu rouge suivant, un homme a ouvert ma portière de voiture et m'a crié dessus en disant qu'il était son collègue et que je devais faire demi-tour. Mais quand je lui ai dit que son collègue n'avait pas mis de clignotant, il m'a répondu "ok pas de problème" et il est parti.

Par soucis de conscience j'ai quand même fait demi-tour mais en revenant sur les lieux de l'incident il n'y avait plus personne et sur le parking non plus.

Ma voiture a simplement quelques éraflures et comme je n'ai pas pensé à prendre la plaque d'immatriculation de la conductrice j'en suis resté là.

Mais aujourd'hui je reçois un courrier de son assurance me demandant de faire une déclaration afin que nos assurances entrent en contact.

Qu'est-ce que je risque réellement ?

En sachant que sur un rond point les torts sont partagés mais elle n'avait pas mis son clignotant et ne s'est pas arrêté et n'était plus là quand je suis revenu ?

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **31/01/2016** à **11:19**

Bonjour,

[citation]En sachant que sur un rond point les torts sont partagés

[/citation]

Et où donc avez-vous vu cela ?

Ce que l'on comprends de votre récit, c'est que vous avez refusé la priorité au véhicule qui évoluait sur l'anneau extérieur du carrefour giratoire, ce qui vous rend totalement responsable. Que ce refus de priorité ait eu lieu sur un carrefour giratoire n'y change rien (cas 51A du barème IRSA).

Par **Charente16**, le **31/01/2016** à **14:40**

C'est un petit rond point de centre ville qu'à une voix et je l'ai laissé passe pensant la suivre mais finalement elle à tourner sans clignotant et ne s'est pas arrêté après L impact.

Ma question était qu'est ce que je risque sachant que Cest cette personne qui est parti ?

Par **morobar**, le **31/01/2016** à **15:35**

A ce stade vous n'êtes pas en situation de délit de fuite, puisque vos coordonnées ont été recueillies sur place.

Faites donc une déclaration à votre compagnie en lui indiquant ne pas avoir pu le faire avant, faute d'adversaire resté localement.

Par **Charente16**, le **31/01/2016** à **15:41**

D'accord je vous remercie de vos conseils car tout ce que j'ai vu sur les différents sites m'a fait peur. Je pensais être de bonne foie en avouant ce qui s'était passé à son collègue et en retournant sur place dans L espoir de la trouver. Je ne m attendais donc pas à recevoir ce courrier me demandant de remplir un constat chez moi. J'appelle mon assurance dès demain en tout cas et j espère que tout se passera au mieux